Lettonie/Estonie : guerre des droits d'accise sur les alcools

Description

Le ton est un peu monté entre les Premiers ministres letton et estonien, Krišjanis Kariņš et Jüri Ratas, après l'annonce par Tallinn de sa décision de réduire les droits d'accise sur les alcools. Depuis la fin 2016, le gouvernement estonien avait en effet relevé ces taxes, afin de mettre en œuvre son plan de lutte contre l'alcoolisme. La mesure avait largement profité à la Lettonie voisine, où les taxes étaient restées à leur niveau antérieur, rendant les alcools commercialisés dans ce pays particulièrement attractifs pour les distributeurs et consommateurs estoniens.

Après quelques échanges tendus par presse interposée (le Premier ministre letton arguant d'un accord entre les deux pays ; son homologue estonien qualifiant cette assertion de « fake news »), les chefs de gouvernement des deux pays semblent maintenant vouloir s'accorder et n'excluent pas de se rencontrer afin d'harmoniser les deux systèmes. J. Ratas se veut apaisant et a rappelé sa volonté de maintenir des relations pacifiques et de bon voisinage avec la Lettonie (« *Il n'y aura pas de déclaration de guerre de notre part à l'encontre de la Lettonie* »). Il a précisé que l'affaire ne concernait pas seulement l'Estonie et la Lettonie, mais touchait également la Finlande. K. Kariņš, de son côté, a exprimé le souhait de trouver à l'issue de ce dialogue la meilleure solution possible (« *La difficulté du point de vue letton est que, normalement, des voisins se parlent, ils informent leur voisin de leurs intentions si ces dernières le concernent* »). Le Premier ministre letton a reconnu avoir eu d'abord une réaction quelque peu hostile, liée à sa surprise, en apprenant la décision de l'Estonie.

L'idée est donc de s'asseoir à une même table et de décider si les protagonistes optent pour des taxes faibles, moyennes ou élevées, pourvu qu'elles soient comparables.

A priori, aux termes d'un amendement adopté en première lecture le 20 juin par la Saeima, la Lettonie devrait réduire de 15 % ses droits d'accise sur l'alcool (cette mesure ne concerne pas la bière, le vin et les boissons contenant moins de 22 % d'alcool pur). En Estonie, un amendement adopté par le Riigikogu le 13 juin prévoit de réduire dès le 1er juillet de 25 % les droits d'accise sur la bière, le cidre et les alcools forts. La démarche estonienne vise notamment à permettre aux entrepreneurs estoniens de baisser les prix des alcools et, ainsi, de réduire le commerce transfrontalier avec la Lettonie.

En attendant que les choses se stabilisent, les producteurs restent inquiets. Le directeur de Liviko, l'un des principaux producteurs d'alcools forts d'Estonie, note que la « guerre des taxes » qui sévit actuellement entre les deux pays équivaut à un véritable tremblement de terre pour des entreprises comme la sienne.

Sources : *The Baltic Course, Baltic Times, Telegraf.lv, ERR.ee.*

RépondreTransférer

date créée
26/06/2019

Champs de Méta

Auteur-article : Céline Bayou